

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

14 DÉCEMBRE 2009

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Questions orales (Article 78 du règlement) | 3 |
| 1.1 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à « la nouvelle législation sur les règles antidopage et la concertation avec les autres communautés » | 3 |
| 1.2 | Question de M. Benoît Langendries à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative au « rapport financier et à l'état du dossier du Country Hall du Sart Tilman » | 5 |
| 1.3 | Question de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative au « dossier du Country Hall du Sart-Tilman, à son coût et à son bénéfice pour la Communauté française » | 5 |
| 1.4 | Question de M. Benoît Langendries à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « scission de l'Union belge de football » | 7 |
| 1.5 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à « l'arrivée éventuelle de M. Scifo à la tête du centre unique pour sportifs d'élite » | 9 |
| 1.6 | Question de Mme Christine Defraigne à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « candidature de Liège en vue d'accueillir le Centre sportif de haut niveau » | 9 |
| 1.7 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « promotion du sport féminin » | 11 |
| 1.8 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative au « devenir du jeu de balle (balle pelote) » | 13 |
| 1.9 | Question de M. Richard Miller à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative aux « sports de rue » | 14 |
| 1.10 | Question de Mme Christine Defraigne à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « situation de l'Excelsior Mouscron » | 15 |
| 2 | Fait personnel | 18 |

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 15.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 78 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à « la nouvelle législation sur les règles antidopage et la concertation avec les autres communautés »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le dossier sur le contrôle antidopage des sportifs évolue. Le cas « Malisse-Wyckmayer » semble avoir débouché sur une prise de conscience sur les difficultés d'application et d'harmonisation des diverses législations. D'ailleurs ce terme d'harmonisation, souvent utilisé à l'échelon européen, ne me paraît pas usuré à l'échelon local.

Vous avez, avec l'accord du gouvernement, progressé dans un système déjà dénommé « système des anges gardiens » qui vise à faciliter la tâche du sportif pour qu'il puisse satisfaire à l'obligation de localisation. Il est évident que les athlètes ont d'autres choses à faire que de penser à la réglementation. Néanmoins, celle-ci doit être acceptable, acceptée, respectable et respectée.

Je vous interroge également parce que j'ai cru comprendre que vous vouliez négocier avec la Communauté flamande et tenter d'obtenir un accord. Il semblerait que le gouvernement vous suive dans cette voie. Cela signifie-t-il que vous allez entamer maintenant ces discussions ou que des contacts préalables ont eu lieu ? Si vous en avez eu, quelle est la ligne de conduite qui s'est éventuellement dégagée ? La Communauté flamande partage-t-elle notre point de vue ? Ou exprime-t-elle d'autres sentiments, d'autres velléités ?

Je suppose que si vous avez eu des contacts avec le Nord du pays, vous en avez eu également avec la Communauté germanophone. J'aimerais que vous fassiez le point à ce sujet.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Crucke pour sa question, même si M. Langendries et d'autres m'avaient déjà interpellé à ce sujet en séance publique, où j'avais donné les grandes lignes de l'action envisagée par le gouver-

nement. Nous avons mené plusieurs concertations dans le but d'asseoir une position francophone.

On pourrait me reprocher un certain retard. Mais il est dû au fait que le gouvernement précédent n'avait pas encore adopté définitivement l'adaptation des textes. Heureusement, ai-je envie de dire. En effet, nous avons vu entre-temps à quel point une certaine précipitation pouvait être mauvaise conseillère. Appliquer de manière trop stricte certaines réglementations internationales n'est pas toujours bon. C'est ce qui a mis nos amis flamands dans l'embarras dans le dossier « Wyckmayer-Malisse ».

J'avais, à l'époque, indiqué en séance publique que je comptais me concerter avec la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Cocom, pour la partie « santé ». Nous avons en effet tout intérêt à avoir une démarche cohérente. Les sportifs, par nature, bougent beaucoup, que ce soit en Belgique ou à l'étranger. Veillons à ne pas ajouter l'incompréhension à la difficulté.

Le Conseil de coordination en matière de pratique du sport, qui regroupe des membres des différents cabinets et des administrations concernés de notre pays, a tenu différentes réunions à ce sujet – la dernière date du 7 décembre dernier. Son but est, à l'échelon ministériel, de renforcer la coordination et la concertation entre les différentes institutions. Nous y avons, francophones, exprimé notre souhait de souscrire à la réglementation internationale, et uniquement à celle-ci pour les athlètes reconnus comme sportifs d'élite par la Fédération internationale.

En effet, la réglementation de l'Agence mondiale antidopage (AMA) ne concerne que l'élite mondiale, c'est-à-dire les sportifs figurant dans un classement international, comme par exemple pour le tennis les cinquante meilleurs joueurs. Au-delà, il incombe aux pays membres de légiférer en s'inspirant du modèle international.

Xavier Malisse ne figure pas parmi les cinquante premiers du classement. Il n'y avait donc aucune obligation formelle de le soumettre de manière aussi stricte à la réglementation internationale. Nous avons souhaité que l'AMA ne traite que de l'élite mondiale. Si par exemple Justine Henin devait revenir au plus haut niveau mondial, elle serait soumise à sa réglementation.

En revanche, pour éviter toute équivoque, nous souhaitons mettre à la disposition de ces rares athlètes de haut niveau mondial un « ange gardien » pour leur rappeler leurs obligations, même si la plupart d'entre eux sont entourés de professionnels capables de remplir cette mission.

Mais nous voulons les aider à respecter la réglementation internationale.

Pour les sportifs de haut niveau qui n'occupent pas le sommet des classements mondiaux, les athlètes nationaux, nous adopterons une démarche communautaire. Elle s'inspirera de la législation de l'AMA, avec un contrôle de localisation, mais au moyen de notre propre serveur sécurisé. Nous n'interviendrons qu'en périodes de compétition ou d'entraînement, et non plus en période de convalescence ou de vacances. Notre volonté est de respecter la vie privée du sportif. En effet, la réglementation internationale et notre législation en matière de respect de la vie privée semblent être en contradiction.

Ces athlètes, surtout les espoirs sportifs, ne bénéficiant pas des mêmes supports professionnels, ils seront aidés par l'administration.

En cas d'infraction à la réglementation, nous souhaiterions suspendre les aides dont ils bénéficient et leur infliger des amendes administratives. En effet, le sportif ne respectant pas l'obligation de localisation ou de contrôle s'expose à des contrôles plus fréquents car il est soupçonné de dopage. Or le prix d'un contrôle est d'environ 375 euros. Il est donc normal qu'en cas de négligence un athlète doive payer les frais administratifs découlant des contrôles ultérieurs, tout comme des amendes administratives sanctionnent les comportements délictueux en d'autres matières.

Nous souhaiterions créer une instance d'appel nationale, mais la Communauté flamande s'y oppose, rejetant toute tentative de refédéralisation du sport. La première instance serait communautaire. Nous envisageons même de mutualiser les fédérations pour éviter que chacune d'elles ait à mettre en place un tribunal dopage de première instance, ce qui n'aurait aucun sens pour certaines disciplines.

Nous n'avons pas réussi à les convaincre d'utiliser la commission d'arbitrage du COIB qui est pourtant relativement neutre. Lors d'une nouvelle tentative, nous proposerons la mise sur pied d'une instance tri-communautaire, dans le cadre d'un accord de coopération germanophone, néerlandophone et francophone. La symbolique a ici tout son poids !

Si la prochaine réunion débouche sur un nouvel échec, il ne nous restera plus qu'à prévoir une instance communautaire d'appel, qui pourrait être celle du COIB. À mon avis, ce choix serait regrettable car il ne garantit pas une homogénéité des textes comme le ferait une instance nationale.

Pour le reste, nous envisageons de conclure un accord de réciprocité qui autorise nos instances à reconnaître les contrôles effectués par la Communauté flamande et vice versa. La détection du dopage obéit aux mêmes critères dans le Nord et le Sud du pays, malgré des spécificités communautaires ou politiques.

Ces contraintes mises à part, le dossier a bien progressé et nous sommes actuellement pressés de le mener à terme. Malgré la possibilité d'obtenir un délai supplémentaire, il n'est pas souhaitable de continuer sans législation appropriée. Dès le début de l'année prochaine, je compte adresser au gouvernement, pour une deuxième lecture, un texte nourri des concertations avec les deux autres communautés, les fédérations et le COIB.

Si le gouvernement l'approuve, je rencontrerai les représentants de l'Agence mondiale anti-dopage pour leur exposer notre philosophie, m'assurer qu'elle correspond à leur législation et déterminer avec eux les éventuelles difficultés qui restent à résoudre. Cette démarche reflète la volonté de cohérence, de coordination et de responsabilisation des athlètes, tout en ménageant leur vie privée et leur droit à la défense et en s'inscrivant dans le cadre de la dynamique internationale de tolérance zéro envers le dopage et ceux qui trichent.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre de ses précisions sur l'évolution de ce dossier dans le cadre des négociations avec les deux autres communautés. Pour l'élite sportive, la solution existe sur le plan international. Sur le plan national, vu l'évolution institutionnelle de notre pays, les discussions communautaires risquent d'être difficiles. Une autre manière d'aborder les choses pourrait peut-être fonctionner. Je vous le souhaite !

Ce pays est à ce point petit que l'on fait des compétitions en Communauté française, mais également en Flandre, en France ou aux Pays-Bas.

La solution ne résiderait-elle pas dans une législation européenne lisible, sécurisée, équitable et identique pour tous les sportifs ? J'espère que ce combat pourra être mené, notamment durant la prochaine présidence belge de l'Europe.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous avons déjà tenu des réunions sur ce thème. Depuis le traité de Lisbonne, l'Union européenne est partiellement compétente en matière de sport. Nous voulons utiliser ce traité et l'échéance de la présidence belge pour tenter une avancée. Ce n'est déjà pas simple à trois en Belgique et ce ne doit pas l'être beaucoup plus à l'échelle de l'Union euro-

péenne. Il est dès lors nécessaire d'avoir une cohérence mondiale puisque les disciplines sont partagées par l'ensemble des pays.

M. Jean-Luc Crucke (MR). - Vous savez, monsieur le ministre, que les Belges sont parfois plus attentifs à ce qui se passe au niveau européen qu'au niveau belge. Ne désespérez pas, c'est peut-être là qu'il faut trouver la solution.

1.2 Question de M. Benoît Langendries à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative au « rapport financier et à l'état du dossier du Country Hall du Sart Tilman »

1.3 Question de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative au « dossier du Country Hall du Sart-Tilman, à son coût et à son bénéfice pour la Communauté française »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions (*Assentiment*)

M. Benoît Langendries (cdH). – Monsieur le ministre, dans une interview accordée fin novembre au journal *Le Soir*, vous faisiez part de vos préoccupations concernant plusieurs dossiers, notamment celui du Country Hall du Sart Tilman. Je rappelle que le contrat relatif au montage financier de ce dossier engage la Communauté française à verser un loyer annuel d'un million d'euros pendant 25 ans.

Lors des débats budgétaires, vous avez rappelé combien ce loyer pesait lourd dans le budget consacré au sport de la Communauté française, qui s'élève à quelque 32 millions d'euros pour l'année 2010. Vous avez d'ailleurs demandé un rapport financier complet pour clarifier la situation actuelle.

Avez-vous déjà pris connaissance de ce rapport ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en communiquer les grandes lignes ?

Ne serait-il pas opportun d'envisager de partager ce loyer avec d'autres secteurs, étant entendu que la destination première du Country Hall n'est pas limitée aux manifestations sportives mais s'étend également aux manifestations culturelles ?

M. Christian Noiret (ECOLO). – Ce dossier a déjà fait couler beaucoup d'encre et a mobilisé beaucoup de notre énergie. Il est évident qu'une grande salle destinée au spectacle, au sport et à la culture est nécessaire en région liégeoise. Cependant il est essentiel que la gestion et l'animation

d'un tel outil soient à la hauteur des attentes et de l'investissement consenti. Il faut rappeler que le coût de cette infrastructure, initialement prévu à 16 millions d'euros, est finalement d'environ 35 millions d'euros, suite aux rénovations du bâtiment et des salles. En conséquence, la première année d'exploitation est déficitaire.

Sur l'initiative de votre prédécesseur, la Communauté française est intervenue pour sauver le Country Hall en louant à raison de cinq jours par an et pour un montant annuel d'un million d'euros le hall omnisports, des bureaux, des terrains de tennis, ainsi que la grande salle. Le bail court pour vingt-cinq ans et il est prévu qu'à l'échéance la Communauté devienne propriétaire du bien. Comme vous l'avez dit, et comme mon collègue l'a rappelé, l'impact de cette location, en période de difficulté budgétaire, est important.

Il semble qu'une convention ait été signée avec la société Covadis qui devrait gérer cette grande salle.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quand cette convention a débuté ? De quel montant allègerait-elle le loyer payé par la Communauté française ? Pouvez-vous nous transmettre la liste des activités culturelles, sportives ou autres organisées sur l'initiative de la société Covadis en 2009 ? Ces activités ont-elles été couronnées de succès et ont-elles participé à une réduction des charges de la Communauté française ?

Si nous sommes bien informés, cette convention conserve un droit d'utilisation de cinq jours par an afin que la Communauté puisse organiser ou permettre à d'autres d'organiser des activités culturelles et sportives. Pouvez-vous nous transmettre la liste de ces activités ? Quelle en fut la fréquentation en 2009 ? Quel en est le bilan financier global pour notre Communauté ? Estimez-vous que ce bilan 2009 est rassurant pour l'avenir, sachant que le bail court sur vingt-cinq ans, ce qui est une longue période ?

Quelles initiatives entendez-vous prendre afin d'alléger l'impact financier de cet investissement ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie MM. Langendries et Noiret de me permettre de faire un premier rapport de la situation financière du Bois-St-Jean et du Country Hall du Sart-Tilman. Je ne dispose actuellement pas de toutes les pièces du dossier, et notamment de l'analyse, pour moi essentielle, de la cellule d'information financière qui ne m'a pas encore été remise.

Je ne pourrai aujourd'hui que vous présenter les informations que l'administration m'a trans-

mises.

Pour être le plus transparent possible et pour satisfaire les attentes du parlement, je voudrais dresser un état des lieux. Le 12 mai 1992, la Communauté française a fait l'acquisition du domaine du Bois-St-Jean qui appartenait au Standard Country Club pour un montant de 1 983 148 euros. De 1995 à 2004, elle a rénové le bien pour un montant total de 5 747 869 euros. Le 20 mai 2004, elle a cédé les biens et les terrains à la société de *leasing* de financement et d'économie d'énergie (SLF) par bail emphytéotique pour un canon de 150 000 euros.

De 2004 à 2007, la SLF a agrandi le Country Hall et construit ce qu'on appelle « le hall Ethias ». Le 12 avril 2005, la SA Société de gestion du Bois Saint-Jean a été constituée. La Province de Liège en est actionnaire pour 301 parts contre 314 parts pour la SLF. Le 13 octobre 2005, cette dernière a mis à la disposition de la Société de gestion du Bois Saint-Jean les biens et terrains identifiés dans les lots 1 et 2 pour un loyer annuel de 1 773 608 euros, majoré des deux tiers du montant du canon emphytéotique indexé annuellement. Le 27 novembre 2007, la Communauté française est devenue actionnaire majoritaire de la Société de gestion en détenant 613 parts sur 615, la SLF et la Province en conservant chacune une.

Le 8 mars 2008, un avenant au bail emphytéotique a accordé le lot 3 au Standard. Enfin, le 12 mars 2008, la Communauté française a loué à la Société de gestion, pour un loyer annuel d'un million d'euros, les bâtiments administratifs, la petite salle de sport, les terrains de tennis et l'accès au Country Hall pendant cinq jours par an.

Le montant des travaux réalisés sur ce site par la SLF s'élève à 34 300 000 euros, dont 9 200 000 euros proviennent d'un subside régional. Afin d'honorer le loyer annuel de 1 773 608 euros majorés des deux tiers du montant du canon emphytéotique de la SLF, la Société de gestion du Bois Saint-Jean a trouvé un financement grâce à une convention conclue avec la Communauté française, la Province de Liège et Ethias qui apportent respectivement un million, 750 000, et 200 000 euros.

Le 1er janvier 2009, une autre convention a été conclue avec la SA Covadis afin, non pas de gérer la grande salle, mais bien d'organiser des événements culturels et sportifs pour avoir des rentrées supplémentaires et tendre vers l'équilibre financier. Cet accord prévoit que la société doit organiser au moins six manifestations de variétés par an – pour un coût de location de 12 000 euros, hors TVA – et au moins deux compétitions

à caractère sportif – pour un coût de location de 20 000 euros par manifestation. Normalement, nous devrions donc recevoir 112 000 euros par an au total.

Vous me demandez la liste des activités de 2009. Cette année, le Country Hall a notamment accueilli Gigi D'Alessio, l'Opéra de Wallonie – qui y a joué Samson et Dalila –, une réception du consulat général d'Italie, la Legend Cup – une compétition réunissant d'anciennes gloires du tennis – et la fête de la Saint-Nicolas d'Ethias. Laurent Guerra s'y produira jeudi prochain. Dimanche, aura lieu un gala de gymnastique. Et il y aura aussi un match de l'équipe de basket de Liège en Coupe d'Europe.

En 2010 sont prévus une soirée *Disk-jockey* organisée par Covadis, une soirée Eros Ramazzotti, une soirée Florent Pagny, une soirée consacrée à l'élection de miss Italie et le concert de Garou. Du côté sportif, les Harlem GlobeTrotters sont programmés. Ce sont les réservations effectuées par Covadis pour l'occupation de la grande salle. Tous les actes ont été approuvés par les différents gouvernements concernés. Je ne remets en doute ni la qualité ni l'engagement du conseil d'administration de la société de gestion. Cependant, j'ai demandé un rapport complémentaire à la Cellule d'informations financières, notamment sur la capacité des différents intervenants à acquitter le loyer, car on m'a dit que l'un ou l'autre se plaignait du montant exigé. Enfin, il serait bon d'envisager de mieux équilibrer les charges en vue de soulager la Communauté française.

La Cellule d'informations financières a été submergée de travail en vue de l'adoption du budget. À présent, elle pourra pleinement se pencher sur le dossier du Country Hall et je reviendrai prochainement vers vous avec de nouvelles informations. En découvrant ce secteur, j'avoue avoir été surpris du montant qu'acquittait la Communauté française.

M. Benoît Langendries (cdH). – Il était bon de rappeler la longue histoire de ce dossier complexe afin de mieux cerner les pertes et profits de la Communauté française à la suite des ventes, rachats, locations et cessions de parts. Même si ce n'est pas l'objectif, nous n'avons certainement rien gagné.

Je m'étonne de la faiblesse des loyers : 20 000 euros pour les grandes manifestations sportives et 12 000 pour des événements de variétés. Ces spectacles rapportent souvent beaucoup d'argent aux organisateurs. L'analyse financière mettra sans doute en lumière certains éléments.

Quelle est notre capacité à répartir ce budget entre la division organique du sport et celle de la culture ? Sur les huit événements imposés aux organisateurs, six sont en effet relatifs à la variété et à la culture.

M. Christian Noiret (ECOLO). – Je tiens à remercier le ministre, non seulement pour l'histoire qu'il a dressé, mais aussi pour la précision de ses réponses, y compris concernant des éléments factuels. Il faut de la cohérence et du sérieux dans la gestion de cet infrastructure.

Nous partageons, monsieur le ministre, votre objectif d'allègement du coût pour la Communauté française, mais il ne faut pas supprimer un outil dont j'ai rappelé l'intérêt pour la région liégeoise. Une bonne infrastructure demande aussi une bonne animation et une bonne gestion. J'espère que vous nous communiquerez l'analyse financière. J'espère aussi que vous continuerez à manifester le même soutien pour l'amélioration de la gestion de cette infrastructure.

1.4 Question de M. Benoît Langendries à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « scission de l'Union belge de football »

M. Benoît Langendries (cdH). – En octobre 2008, la scission du football belge a été prononcée, en tout cas pour ce qui concerne les autres divisions inférieures que les divisions 1 et 2. Le Comité exécutif de l'Union belge de football a en effet donné son accord pour la restructuration de la fédération, c'est-à-dire la scission en deux asbl, l'une francophone et l'autre néerlandophone.

Dans le Nord du pays, l'asbl a été créée, ce qui permet aujourd'hui aux clubs flamands concernés, à savoir les clubs allant de la troisième division nationale à la quatrième division provinciale, de percevoir des subsides destinés notamment à la formation et aux infrastructures.

En revanche, du côté francophone, la création d'une telle asbl ne s'est toujours pas concrétisée, la raison étant vraisemblablement le manque de moyens financiers nécessaires à son fonctionnement. Selon mes renseignements, l'administration flamande effectue pleinement son travail ; elle est sans arrêt mobilisée par cette asbl, qui est déjà sur les rails, alors que l'on enregistre un retard important pour l'action dans le football francophone.

Par ailleurs, au moment de la scission de l'Union belge de football, la situation des clubs bruxellois et plus généralement des clubs situés

aux abords de la frontière linguistique restait confuse. Ceux-ci craignaient en effet que l'appartenance à l'une ou l'autre asbl les empêche de participer à des championnats regroupant des clubs flamands et francophones.

Pourriez-vous nous éclairer sur la situation actuelle du côté francophone ? Nous dirigeons-nous enfin vers la création d'une asbl ? Le cas échéant, pourriez-vous nous assurer que le système de subvention du football n'affectera pas le financement des autres sports ?

Concernant les clubs bruxellois et plus particulièrement ceux situés aux abords de la frontière linguistique, une décision a-t-elle été prise ? Ceux-ci pourront-ils toujours évoluer dans des championnats « bilingues » ?

On ne peut se permettre un trop grand retard du côté francophone. J'ai moi-même participé, sous l'ère Eerdeken, à une réunion organisée par Michel Preud'homme à l'Union belge de football. Je me souviens que les autorités flamandes, avant même que la question ne leur soit posée, avaient pour ainsi dire déjà déposé les euros sur la table... Il est grand temps, si elle n'a pas encore eu lieu, qu'une concertation soit organisée, monsieur le ministre.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je connais l'attachement de M. Langendries à la pratique sportive et au football en particulier. En préambule à ma réponse, je souhaiterais souligner deux éléments importants.

D'abord, rappelons qu'en Flandre, le sport est toujours une compétence communautaire. Chez nous, il est tantôt communautaire, pour la politique sportive et les fédérations, tantôt régional, pour les infrastructures. Cet élément est déterminant.

Ensuite, l'URBSFA et certains responsables de club ont été fortement alléchés par les montants considérables proposés par le ministre Bert Anciaux pour l'adaptation de leurs infrastructures dans le Nord du pays. Convaincue par cette offre, l'aile flamande de l'Union belge de football s'est constituée, le 27 novembre 2008, en asbl sous la dénomination KVV (*koninklijke vlaamse voetbalbond*). Elle regroupe tous les clubs de la Région flamande, y compris des clubs professionnels de divisions 1, 2 et 3, attirés par la promesse de voir leur stade rénové ou construit. Cette asbl perçoit une subvention annuelle du gouvernement flamand pour remplir ses missions qui portent sur le soutien au sport d'élite, les appuis administratifs et les aides aux programmes de formation des jeunes

et des entraîneurs.

De notre côté, les premiers statuts soumis à la direction générale du Sport n'étaient pas conformes au décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et l'octroi de subventions en Communauté française. Depuis, aucun nouveau dossier n'a été déposé par l'URBSFA. Si cela devait être le cas, nous ne manquerions pas de l'étudier, conformément au décret de 2006 sur le subventionnement des fédérations.

L'aile francophone de l'Union belge de football pourrait espérer une subvention forfaitaire de fonctionnement liée au nombre de ses adhérents et une autre au titre de bénéficiaire du plan-programme d'activité et de formation des cadres. Les clubs affiliés pourraient bénéficier de subventions à l'acquisition de matériel ou à l'organisation de stages.

En Flandre, pour recevoir des aides à l'infrastructure, il faut respecter le décret communautaire du sport. Ce n'est pas le cas en Communauté française. En effet, depuis les accords de la Saint-Quentin, c'est la Région wallonne qui délivre les subventions et ce, sans obligation de respecter notre décret. En d'autres termes, elle peut intervenir pour un club, comme elle l'a fait pour le stade Julien Pappa d'Andenne, sans devoir rendre de compte à la Communauté.

Dans la perspective du *Mundial*, nous avons prévu de rencontrer prochainement les responsables du Standard pour envisager les actions à entreprendre. Nos clubs de football, des plus grands comme Charleroi, le Standard, Tubize, Mouscron, Mons, aux tout petits, en passant par les modestes comme Andenne, ont perçu des subsides de la Région.

Les pouvoirs publics wallons ont massivement aidé les clubs sans qu'ils ne soient soumis à la réglementation communautaire. Cette initiative a suscité des débats dans le Nord du pays. La Cocof procède de la même manière en intervenant dans le financement d'infrastructures sportives pour les jeunes, comme pour les installations du Sporting club d'Anderlecht et pour FC Brussels. Il n'y a pas donc de souci pour le sport wallon et bruxellois.

Par contre, une demande de reconnaissance d'une aile francophone de football aurait des conséquences graves sur notre budget. Conformément à la décision de M. Daerden, nous venons de réinvestir 1 600 000 euros dans les autres fédérations sportives pour ramener leurs budgets à leur niveau initial de 2009 ou même pour les augmenter dans certains cas. Ce serait absurde de leur retirer ces bénéfices au profit du football.

Si demain les fédérations de football et de hockey – qui restent actuellement nationales – se scindent, je demanderai au ministre du Budget de soumettre au gouvernement une augmentation substantielle des moyens attribués au Sport. En effet, étant donné le nombre élevé de ses affiliés, une communautarisation de la fédération de football aurait des implications très dommageables pour toutes les autres, des plus importantes aux plus modestes, en nombre d'adhérents comme l'athlétisme, les arts martiaux, les sports moteurs, qui d'ailleurs avaient été touchés par la diminution budgétaire que nous avons récemment annulée.

Cette semaine, une réunion de travail est prévue avec l'URBSFA, au cours de laquelle nous serons mis au courant de ses souhaits. La rencontre portera essentiellement sur la disparition de la *primocard* que je compte remplacer par une autre, mais je serai attentif aux différentes demandes introduites par l'Union.

M. Benoît Langendries (cdH). – Les précisions que vous venez d'apporter démontrent clairement que notre approche est différente de celle de la Flandre. La Région wallonne a mis en place une série de dispositifs permettant à tous les clubs, de la première division aux plus petits, de faire appel aux aides et subsides, notamment pour des infrastructures.

Il est vrai que les effets d'une communautarisation de la fédération de football sont inquiétants. Dans le décret, revu sous la précédente législature, portant sur l'octroi de subventions aux fédérations, on dispose que les moyens dépendent essentiellement d'un forfait par sportif adhérent.

Les plans-programmes entrent aussi en ligne de compte pour le financement de ces fédérations. Je suis rassuré par l'intention du ministre de faire appel aux autres départements pour qu'ils contribuent aux efforts budgétaires, pour éviter que ne soient anéanties les avancées qui touchent surtout les petites fédérations, l'athlétisme. Je vous suis quand vous déclarez que le budget des Sport devra être revu à la hausse.

Enfin, je vous inviterai à examiner ce problème lors de la réunion prévue cette semaine. En effet, comme vous l'avez indiqué, les statuts de l'asbl – côté francophone – qui vous ont été transmis ne sont pas conformes au décret.

Je considère que les choses ne vont pas assez vite. On prend un retard considérable du côté francophone. Je rappelle que le million d'euros promis par le ministre Anciaux a été versé. Il est indispensable de créer rapidement cette asbl et l'aide de la Communauté française ne serait peut-

être pas superflue. Peut-être pourriez-vous rencontrer M. Delférière pour trouver une solution à ce problème.

1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à « l'arrivée éventuelle de M. Scifo à la tête du centre unique pour sportifs d'élite »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Dans les journaux du Groupe *Sud Presse*, j'ai lu les phrases suivantes : « Enzo Scifo pourrait-il devenir l'emblème du sport d'élite en Communauté française ? Le cabinet du ministre Antoine y a pensé et Scifo se déclare ouvert... Mais dans l'entourage d'André Antoine, on a déjà pris les devants. Et on a même pensé qu'Enzo Scifo pourrait devenir le parrain du centre, voire obtenir un poste de direction au niveau de la structure Adeps. »

M. Scifo se dit ouvert à toute proposition, alors que le cabinet du ministre semble démentir l'information.

Qui dit vrai ? Pourquoi contester l'information si M. Scifo la reconnaît ? La transparence ne doit-elle pas être de mise ? Le ministre nourrit-il d'autres projets pour M. Scifo ? Dans l'affirmative, lesquels ?

Je souhaiterais obtenir des réponses à toutes ces questions.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je ne sais pas si je dois en rire ou en pleurer. Je vais cependant répondre à cette non-question.

Je constate que M. Crucke suit la presse et malgré le fait que mon cabinet ait réagi très clairement, il considère que cela ne suffit pas.

Je connais effectivement M. Scifo. Ces dernières années, je l'ai rencontré à diverses reprises sur différents stades ainsi que dans d'autres lieux avant d'être ministre des Sports. Cependant, depuis que je suis à la tête de ce département je ne l'ai plus revu. M. Scifo est une personnalité importante, intéressante et utile pour notre Communauté. Il bénéficie d'une très large notoriété et personne ne peut contester son expertise dans le milieu du football et du sport. De plus, c'est un excellent formateur.

Comme vous le savez, nous voulons améliorer la formation des cadres et je constate que M. Scifo est disponible, comme il le dit lui-même.

M. Crucke nous demande de ne pas laisser partir des athlètes de haut niveau. Il m'a repro-

ché de ne pas faire appel à Mme Rase et, quand je l'ai fait, il s'en est plaint à propos de la question du taekwondo.

Je constate que nous avons, dans notre administration, des sportifs de très haut niveau, je citerai notamment Mme Rase, jusqu'au 31 décembre 2009, et Marc Deheneffe, basketteur de renom. L'équipe technique de la Communauté française intègre donc bien des athlètes de renommée internationale, et c'est très bien.

De plus, M. Scifo est un exemple d'intégration et d'interculturalité. Son profil peut s'adapter à un grand nombre de publics, belges ou d'origine étrangère.

Cependant, pensez-vous que nous allons le nommer directeur d'un centre d'élite qui n'existe pas encore et pour lequel les cahiers des charges doivent encore être lancés ? Certainement non. Nous ferons appel à des spécialistes.

M. Scifo pourrait toutefois nous être utile, mais je ne puis vous dire sous quelle forme, ne l'ayant pas encore rencontré.

Si une opportunité de collaboration se présentait, quoique M. Scifo ait probablement d'autres projets plus rémunérateurs, j'en serais très fier et je serais heureux de le rencontrer, mais je ne puis en dire plus aujourd'hui.

Néanmoins, comme il s'est déclaré ouvert, j'ai maintenant très envie de le voir et sa présence serait certainement un apport important pour notre Communauté.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. À propos de Mme Rase, j'ai déploré qu'on se soit contenté d'utiliser ses services pendant un mois seulement, avant de la laisser filer à la Communauté flamande, où elle deviendra *top sport manager*.

M. Scifo est incontestablement un homme de qualité et si l'opportunité de l'engager se présente, il faut la saisir sans tarder. Dès lors, je ne comprends pas pourquoi le ministre refuse d'admettre que des discussions sont en cours entre son cabinet et M. Scifo.

1.6 Question de Mme Christine Defraigne à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « candidature de Liège en vue d'accueillir le Centre sportif de haut niveau »

Mme Christine Defraigne (MR). – Il y a un mois, nous avons déjà évoqué la candidature de Liège en vue d'accueillir le Centre sportif de haut

niveau. Le ministre avait déclaré qu'il était sur le point de rencontrer son bourgmestre ainsi que le recteur de l'ULg. Depuis, un élément neuf est apparu, puisque le conseil communal de Liège a voté à cet effet une motion à l'unanimité.

On est plus fort en mettant ses qualités en exergue qu'en mettant en évidence les défauts des autres. J'avancerai donc une série d'arguments qui plaident en faveur de la candidature de Liège, même si certaines comparaisons pourraient s'avérer utiles.

L'Université de Liège est prête à mettre gracieusement ses terrains à disposition. L'Adeps est favorable au projet liégeois et y croit fortement. Plusieurs fédérations sportives ont fait part de leur intérêt pour le Sart-Tilman.

L'investissement à réaliser à la Cité ardente serait de vingt millions d'euros alors qu'il serait de trente millions pour le site du Blocry. Cette différence importante de 150 % s'explique par la saturation du site de Louvain-la-Neuve. Liège offre par contre des possibilités d'expansions de terrains car les infrastructures ne sont pas utilisées pleinement.

La Communauté française dispose d'une piscine olympique à Seraing, proche du Sart-Tilman. L'offre en sport-études à Liège est très riche, notamment dans l'enseignement secondaire. Les athlètes reçoivent une formation scolaire qui leur permettra d'avoir un avenir professionnel après leur carrière sportive.

Le CHU de Liège bénéficie d'un excellent service de médecine sportive. Il offre de nombreuses possibilités, notamment en kinésithérapie. De plus, il est spécialisé dans l'évaluation de la fonction musculaire. Le CHU a d'ailleurs marqué son intérêt pour ce projet. En outre, il est prêt à mettre ses services et un certain nombre de soins gratuits à la disposition du centre.

D'aucuns se demandent comment rentabiliser la salle du Country Hall qui est sous-utilisée. Liège est une des seules villes à posséder des équipes de division 1 en basket et en hockey. Le Standard a été deux fois champion. Les sportifs liégeois ont des talents étonnants, comme des gardiens de but qui marquent des goals !

Tout cela participe au rayonnement liégeois. Le CHU connaît également une renommée internationale. Liège compte en outre un club de division 2 : le Football club liégeois. De plus, la Cité ardente accueille régulièrement des rencontres de Coupe Davis. Elle a organisé la coupe du monde de tennis de table et le championnat de Belgique cycliste sur route l'an passé. Liège-Bastogne-Ans

est aussi la doyenne des courses cyclistes.

Tous ces exemples témoignent que Liège est la ville du sport en Communauté française. Il existe des synergies et une collaboration pleine et entière de tous les acteurs liégeois comme les autorités communales, le recteur de l'ULg, les instances du sport belges. Elles sont soutenues par l'Adeps et les fédérations sportives.

Vous me répondrez qu'un jury sera composé pour élire la ville hôte, mais j'aimerais connaître les éléments objectifs qui plaident en faveur d'un site plutôt que d'un autre. En tant que ministre de tutelle, vous devez tenir compte d'avis neutres et de véritables critères d'évaluation. Je souhaiterais obtenir des précisions sur la composition du jury et le mode de désignation de ses membres.

Vous avez, début décembre, rencontré une délégation de la ville. La mobilisation citoyenne est forte et en rappelle d'autres ; je pense notamment à un certain dossier de « ville culturelle », monsieur le président. Il faut tenir compte d'une telle mobilisation, d'autant plus qu'elle est associée à un certain nombre d'éléments objectifs.

J'aimerais donc, monsieur le ministre, connaître votre position à propos de ces éléments et la mobilisation liégeoise. Je voudrais aussi obtenir des précisions au sujet du jury.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je suis un peu perplexe. En effet, je viens d'entendre un plaidoyer détaillé et riche d'enseignement, mais peu de questions. Mais je peux comprendre, madame, que l'essentiel pour vous soit, à ce stade, de faire entendre la voix de Liège et de faire partager par les membres de cette commission les données objectives qui plaident en faveur de cette ville. Je ne manquerai donc pas de verser votre contribution au dossier.

Pour le reste, rien à signaler. Le cahier des charges sera, comme je l'ai indiqué, communiqué au début de l'année prochaine. Un jury d'experts examinera le dossier, pour sensibiliser le gouvernement, et pas uniquement votre serviteur, aux potentialités des uns et des autres.

Je me réjouis en tout cas que la création d'un seul centre fasse l'unanimité. C'est l'élément essentiel. Que le centre se situe à Mons, à Liège, à Louvain-la-Neuve, à Jambes ou à Bruxelles, à ce stade peu me chaut. L'essentiel est que le centre d'élite voie le jour au plus tôt et qu'il fasse l'objet d'un large consensus politique, sportif, administratif et financier.

Je voudrais toutefois être tout à fait clair en

ce qui concerne l'Adeps. Cette administration, qui doit rester neutre, n'a pas à se prononcer et ne l'a pas fait. Je n'ai pas entendu la moindre analyse de la part de M. Hamait ou de son adjoint. S'il s'exprimait en ce sens, je le rappellerais à l'ordre.

Bien entendu, l'Adeps sera étroitement associée à la rédaction du cahier des charges, comme elle l'a été par le passé. Mais je ne souhaite pas qu'elle clame sa préférence. Ce serait d'ailleurs disqualifier le projet même qu'elle soutient.

Je vous laisse juge. D'autres villes ont avancé des arguments aussi vibrants, chaleureux et enthousiastes. Ce qui importe, c'est que nous créions ce centre d'élite et que les travaux débutent pendant la présente législature. La France ne possède qu'un centre de ce type ; je ne pense pas que les distances en Belgique soient telles qu'elles empêchent les athlètes de se déplacer d'une ville à l'autre, qu'il s'agisse de Liège, Mons, Virton, Arlon, Jambes, La Louvière, Louvain-la-Neuve ou Bruxelles... D'ailleurs, des athlètes francophones se forment à l'étranger ou y suivent des stages, comme Yoris Grandjean. La Belgique est un très petit pays où les distances ne sont pas énormes. Ma préférence allait à un centre national, mais, au vu des désaccords avec la Flandre sur le dopage, sur l'Union belge de football... , je ne me fais plus guère d'illusion.

En outre, l'existence d'un centre d'élite unique en Communauté française n'exclut pas la possibilité de créer d'autres centres d'excellence. Des structures comme les sections « sport études tennis » à Mons ou « sport études basket féminin » à Jambes ne seront pas remises en cause sous prétexte qu'il y a un centre d'élite. Nous devons nous inspirer des réussites enregistrées en Communauté française.

Pas d'inquiétude, donc, madame Defraigne, rien n'est perdu. Je salue les atouts mis en avant par les uns et les autres, et je reste parfaitement neutre.

Mme Christine Defraigne (MR). – Hormis la question de l'Adeps, monsieur le ministre, vous semblez partager mes arguments, notamment celui du coût, qui serait inférieur de 150 % à celui d'une autre implantation.

Vous me dites que « rien n'est perdu ». J'espère que votre sémantique ne vous trahit pas...

Vous vous retranchez derrière le cahier des charges.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le cahier des charges sera rédigé le moment venu, comme je

vous l'ai indiqué.

Mme Christine Defraigne (MR). – Vous ne m'avez pas répondu sur la composition du jury.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je ne peux pas répondre à votre question puisque le jury n'a pas encore été constitué.

Mme Christine Defraigne (MR). – Quand prendrez-vous votre décision ? Ce projet vous tient à cœur et nous devons progresser.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je le répète, une fois de plus, l'échéance est fixée au début de l'année prochaine.

Mme Christine Defraigne (MR). – Donc, au début 2010, vous arrêterez la composition du jury ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Non, nous rédigerons le cahier des charges.

Mme Christine Defraigne (MR). – De combien de membres le jury sera-t-il composé et selon quelle procédure ? Vous pourriez au moins nous fournir quelques précisions.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je suis membre d'un gouvernement et c'est à lui seul qu'il incombe de décider.

Mme Christine Defraigne (MR). – Vous vous retranchez donc derrière le cahier des charges et derrière le gouvernement dans son ensemble. J'en prends acte.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Depuis vingt ans, on m'apprend au parlement qu'un gouvernement ne doit pas être interrogé sur ses intentions.

Mme Christine Defraigne (MR). – En l'espèce, vous n'évoquez pas une intention, mais un projet. Il y a nuance. Je ne vous interroge pas sur le sexe des anges mais sur un projet dont vous nous dites qu'il est important pour le gouvernement. Or vous vous retranchez derrière votre sacro-sainte neutralité. Vous êtes timide, mais pas frileux, j'espère !

1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « promotion du sport féminin »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Les statistiques

et l'actualité confirment que trop souvent le sport semble être l'apanage du monde masculin. Les médias, à part quelques cas, portent peu d'attention au sport féminin et cela ne fait que renforcer cette impression. Ils se focalisent en effet davantage sur les efforts et les performances que sur la beauté du sport.

La Communauté française s'intéresse depuis quelques années au sport féminin et tente d'en faire la promotion par diverses voies en allouant un budget adéquat aux manifestations qui le valorisent.

Monsieur le ministre, quels étaient les objectifs de ces actions ? Ont-ils été atteints ? Quels moyens ont-ils été utilisés ? Quel en a été le budget ?

J'imagine que des évaluations ont été effectuées. Si tel est le cas, quel en est la teneur ? Quelles conclusions peut-on en tirer ? Quelles recommandations le gouvernement a-t-il reçu de l'administration à ce sujet ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Comme vous, je déplore que le sport féminin ne bénéficie pas du même éclairage médiatique que les disciplines masculines. Il existe bien sûr des contre-exemples comme les réussites de Justine Henin. Et je pourrais en citer d'autres qui, sans être francophones, participent à la promotion de leur discipline dans notre pays : comme Tia Hellebaut ou Kim Clijsters. Mais je m'en voudrais de ne pas citer le relais féminin 4 x 100 mètres dans lequel courent Olivia Borlée et Elisabeth Davin, ou encore Muriel Sarkany en escalade, Nathalie Toro en boxe et Laurence Rase qui vous tient particulièrement à cœur.

Nos athlètes féminines font de bonnes performances. Il faut les soutenir. Je pense notamment aux Dauphines de Charleroi qui ont bénéficié de subventions de la Communauté française pour leur récent déplacement à Maribor, en Slovénie.

Vous constatez que nous réservons une attention toute particulière aux dossiers introduits dans le cadre de la promotion du sport féminin, avec des résultats à la clé.

J'ai eu l'occasion de rencontrer, au Château de La Hulpe, des athlètes des jeux de la Francophonie, pour la plupart de la catégorie des espoirs, à l'occasion d'une cérémonie d'hommage organisée à leur intention.

J'y ai notamment rencontré Elisabeth Davin, médaillée d'or aux Jeux de la Francophonie au Liban, Julie Bayens, jeune Perwésienne, troisième

au Championnat d'Europe de judo des moins de 23 ans et notre équipe féminine junior de volleyball qui a décroché le bronze aux championnats du monde cette année. J'ai également rencontré l'équipe des moins de 16 ans qui a remporté la deuxième place aux championnats d'Europe de basket-ball, ainsi que l'équipe qui a remporté la troisième marche du podium dans la même compétition pour les moins de 20 ans. Enfin, j'ai également rencontré notre équipe de hockey qui a échoué de peu à la sélection pour les Jeux olympiques de Pékin.

Par ailleurs, à l'occasion des Mérites sportifs de la Communauté française, il me revient de remettre le prix de l'Éthique. Avec la collaboration de l'administration, j'ai décidé de le décerner à une plate-forme réservée à la valorisation du sport féminin, notamment en tennis.

Je suivrai attentivement l'évolution du sport féminin, plus particulièrement pour les adolescentes qui, à partir d'un certain âge, semblent se détourner de la pratique sportive comme le confirme le baromètre de la condition physique des jeunes de dix à dix-huit ans de 2004 établi sous la direction des professeurs Thierry Marique et Christian Heyters.

Le développement du sport féminin passe également par celui des structures. Comme vous le savez certainement, le décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française dispose notamment que le conseil d'administration des fédérations ne peut pas être composé de plus de 80 % d'administrateurs de même sexe. Plus il y aura de femmes et d'anciennes sportives de haut niveau dans les instances décisionnelles, mieux les spécificités du sport féminin seront respectées.

En ce qui concerne les budgets, le sport féminin bénéficie de plus de subsides dans la mesure où les athlètes sont nettement sur-représentées en sport de haut niveau qui constitue l'axe essentiel du subventionnement des plans-programmes des fédérations sportives. Je pense, notamment, au volley-ball, au basket-ball, au judo, à l'escalade, à l'athlétisme et au badminton.

Au cours de la réunion budgétaire en commission, M. Dodrimont m'a interpellé sur le même sujet. Je lui ai répondu qu'un effort tout particulier a été réalisé dans le cadre de la promotion du sport.

Vous aurez compris que nous sommes particulièrement attentifs au sport féminin. Des crédits structurels existent, mais il y en a également d'autres, ponctuels, de promotion et de valorisa-

tion de disciplines auxquelles les femmes participent. Je serai également attentif à toute suggestion que vous pourrez me faire.

Enfin, comme vous l'avez souhaité, voici l'évolution du nombre de femmes affiliées à un club ou à une fédération.

En 2006 il y avait 272 282 hommes pour 149 964 femmes. En 2007, il y avait 265 966 hommes pour 156 894 femmes. Pour 2008, ces chiffres sont respectivement de 278 388 pour les hommes et de 158 765 pour les femmes. Il y a donc pratiquement 10 000 athlètes féminins de plus en trois ans.

La progression est constante et démontre que nous sommes dans la bonne voie au niveau de l'administration, des clubs, des fédérations et du gouvernement. Nous persévérons dans ce sens. En effet, plus il y aura d'athlètes féminins, mieux le sport se portera, de même que l'activité physique. C'est pourquoi je veux apporter mon soutien à la psychomotricité dès le plus jeune âge.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre de sa réponse et des résultats qu'il a rappelés.

J'avais insisté pour que les Dauphines de Charleroi bénéficie d'une aide. En effet, j'ai assisté avec M. Nollet au match qu'elles ont perdu sur leur terrain avec le score de 3-1 ; elles ont ensuite gagné le match retour par 3-0. Vous pourrez donc, monsieur le ministre, subventionner le match suivant contre des Russes ou des Ukrainiennes.

Vous avez également rappelé, à propos de la composition du conseil d'administration, le caractère impératif de la législation qui prévoit la présence d'un maximum de 80 % de membres du même sexe. Je pense que la législation pourrait évoluer vers ce qui existe en Norvège, c'est-à-dire 50 %.

Je ne conteste pas les subsides ni les crédits structurels et ponctuels mais il me semble que la Communauté manque de cohérence dans sa politique. En effet celle-ci doit impérativement viser la base : les garçons et les filles préadolescents doivent être attirés par le sport. Je constate effectivement, dans le club de volley que je préside, que les jeunes peuvent largement s'épanouir grâce au sport. Nous devrions donc mener un débat plus approfondi sur le sport féminin en Communauté française.

1.8 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative au « devenir du jeu de balle (balle pelote) »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Certains clubs de balle pelote parviennent à se maintenir, voire à se développer, mais dans les petits villages, où il est souvent pratiqué au pied de l'église, ce sport populaire a tendance à disparaître. Le phénomène est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'un sport qui se pratique en été et qui est donc complémentaire d'autres disciplines.

J'ai appris que les dirigeants de la Fédération du jeu de balle souhaitaient mettre sur pied un partenariat avec les établissements scolaires. Y a-t-il eu des contacts ? Un accord a-t-il été conclu ? Un plan d'action a-t-il été élaboré ?

De manière générale, quelles sont les perspectives pour le jeu de balle à court et à moyen termes ? Il paraît que le fronton, sport voisin du jeu de balle, pourrait un jour devenir une discipline olympique. Qu'en est-il ? Quelle aide la Communauté pourrait-elle éventuellement apporter dans ce domaine ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le jeu de balle est un sport qui m'est cher. Voici quelque temps, je me suis d'ailleurs rendu à Dave, où j'ai rencontré les dirigeants d'un club qui manque d'infrastructures et est obligé d'évoluer dans des installations insalubres.

Le problème majeur du jeu de balle est qu'il ne bénéficie plus d'une couverture médiatique suffisante, que ce soit à la télévision, à la radio ou dans les journaux. En Communauté française, il existe deux fédérations de balle pelote.

La première est la Fédération royale nationale de la balle pelote (FRNP) qui organise l'ensemble des championnats sur notre territoire. Étant nationale, cette fédération n'est pas reconnue en Communauté française. Elle est néanmoins membre du Comité olympique interfédéral belge (COIB). La Fédération wallonne amateur de balle pelote (FWABP), essentiellement namuroise, fut reconnue par la Communauté française et bénéficie toujours de subsides. Petit à petit ses cercles l'ont abandonnée pour la FRNP. Actuellement, elle promeut la balle pelote dans les écoles. *De facto*, le développement de ce sport bénéficie de ses actions.

La Fédération nationale fait également la publicité de sa discipline. Pour séduire un maximum de jeunes, garants de la pérennité de la balle pelote, elle promeut le « fronton », le jeu de balle

international, ainsi que le « one wall », un sport dérivé prisé en Amérique du nord. Une action est prévue avec le soutien du service de la jeunesse de la province du Hainaut pour présenter ces diverses activités sportives à 300 professeurs d'éducation physique tous réseaux confondus.

Outre cette sensibilisation, la fédération forme des moniteurs pour encadrer les jeunes dans les clubs ou les écoles. La fédération cherche à établir une relation triangulaire durable entre les clubs, les communes et les établissements scolaires. À ce jour, elle n'a demandé aucun soutien à la Communauté française mais je suis prêt à les rencontrer.

Dès l'année prochaine, nous lancerons les stages « sports d'été » dont le crédit figure pour la première fois au budget. Ce sera l'occasion de former des jeunes à cette discipline sinon oubliée, du moins méconnue. Un terrain peut facilement être aménagé pour ce sport lors d'un stage.

Les télévisions communautaires ou nationales pourraient éveiller l'intérêt pour des sports peu en vue grâce à des capsules. Les mêmes disciplines reviennent souvent dans l'actualité alors qu'il existe nombre de sports dont on parle trop peu. Lors de reportages, des spécialistes, des professionnels et des anciennes gloires pourraient être interrogés et montrer l'intérêt de ces disciplines. Éveiller la curiosité des citoyens pour ces sports est une mission de service public. Si des manifestations de renom, comme jadis la balle pelote sur la Grand-Place de Bruxelles, avaient lieu, je les soutiendrais. Je suis particulièrement attaché à la balle pelote car elle nous renvoie à notre terroir, nos traditions et notre histoire. Nous connaissons tous d'anciens joueurs de balle pelote qui nous parlent de ce sport avec ferveur. Malheureusement, il n'y a pas eu de transmission entre générations. La fédération a un rôle à jouer à ce niveau.

La Fédération royale projette d'organiser le premier championnat d'Europe de « one wall » pour les moins de 13 ans, les moins de 16 ans et les moins de 19 ans en Communauté française.

Si le projet se concrétise, nous le soutiendrons. De même, si nous le pouvons, nous ne manquerons pas de relayer la demande de reconnaissance olympique de cette discipline.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – On sent que vous appréciez le jeu de balle. Il semble vous ramener à votre terroir. Vous dites que vous connaissez d'anciens joueurs. Si vous acceptez une invitation à Frasnes-lez-Anvaing, je pourrai vous présenter le Gant d'Or 2009, Patrick Ridiaux, qui habite dans ma commune.

Il est dommage que la Fédération, lorsqu'elle

a annoncé qu'elle mènerait elle-même une action, n'ait pas approché la Communauté française. Votre réponse a peut-être le mérite de lui rappeler l'existence de cette dernière ainsi que l'aide qu'elle pourrait lui apporter. Je me ferai en tous cas le relais de la Communauté pour le signaler à la Fédération.

Votre idée au sujet des télévisions régionales est bonne. Notélé couvre déjà le jeu de balle et lui consacre même une émission spécifique. Ce sport est complémentaire aux autres. Le championnat de jeu de balle commence quand celui de football se termine. Certains sportifs pratiquent dès lors plusieurs disciplines puisque le cumul du jeu de balle avec un autre sport est possible tant sur le plan physique que matériel.

(*M. Christian Noiret prend la présidence de la commission.*)

1.9 Question de M. Richard Miller à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative aux « sports de rue »

M. Richard Miller (MR). – Dans une interview que vous avez accordée au journal *Le Soir* le 28 novembre dernier, vous expliquez les raisons qui vous ont poussé au retrait du chèque sport. Toutefois, j'ai plus particulièrement retenu votre déclaration sur les sports de rue : « Nous n'avons pas oublié les sports de rue. Là aussi, on a fait un effort particulier en termes d'infrastructure, d'équipement, d'encadrement – surtout en période non scolaire – en doublant les crédits ».

Je souhaiterais que vous expliquiez ce que vous entendez par « sports de rue ». Ce terme recouvre-t-il un grand nombre de pratiques sportives, en dehors des clubs et des associations ? Est-ce une façon détournée de dire que vous avez axé ces investissements dans des terrains de football ou de basket de quartier, plus communément appelés *playgrounds* ? Ne visez-vous pas plutôt le décret du 12 mai 2004 fixant les conditions d'octroi de subventions pour l'organisation d'activités sportives de quartier ? Quel montant exact avez-vous investi dans ces sports de rue ? De quelle manière ?

Enfin, qu'attendez-vous de ces sports de rue ? En investissant dans ceux-ci, le but n'est-il pas de ramener les jeunes vers une pratique sportive plus fréquente et encadrée ? Pensez-vous que cet investissement amènera à ce résultat ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Deux ini-

tatives ont été prises, l'une par la Communauté française sur les sports de quartier, l'autre par la Région wallonne sur les sports de rue.

Je rappelle que les négociateurs ont mis fin aux chèques-sport pour les raisons que je vous ai déjà exposées.

J'en viens au sport de rue. Qu'entend-on par là ? C'est une façon d'amener des jeunes des quartiers qui ne possèdent pas d'infrastructures et qui ne sont pas membres d'un club ou d'une association à exercer une activité physique ou sportive de manière libre. Ces infrastructures sont financées à 85 % par la Région wallonne. Leur occupation est maximale. Elles sont fréquentées par des jeunes ou des moins jeunes en dehors des périodes scolaires mais elles peuvent également servir aux écoles situées à proximité. Les crédits me semblent donc très bien utilisés.

Lors de leur création, en 2000, le montant alloué était de deux millions d'euros. Il était de 1,4 million en 2001, de 1,3 million en 2002, de 2 millions en 2003 et en 2004, de 3,6 millions en 2005, de 3,5 millions en 2006, de 2,7 millions en 2007, de 1,6 million en 2008 et de 2,3 millions en 2009. Pour 2010, le budget prévu est de 4,5 millions d'euros. Nous avons donc doublé l'inscription budgétaire 2009, ce qui traduit l'intérêt que je témoigne à ces sports de rue, où qu'ils se pratiquent, même si la priorité doit être donnée à des quartiers ou des villages qui ne disposent pas d'autres infrastructures. Certains jeunes n'ont aucune possibilité d'exercer une activité physique parce que l'école est fermée ou parce que les lotissements sont plus petits que par le passé et ne disposent pas d'infrastructures communes. *Le Moniteur belge* a d'ailleurs publié il y a quelques jours la circulaire urbanistique qui prévoit la faculté d'imposer des réserves de terrains pour la collectivité. C'est le dernier acte que j'avais posé en tant que ministre de l'Urbanisme.

Il y a donc une réelle volonté politique de subventionner ces aménagements. Ces infrastructures ne permettent pas seulement de pratiquer le football, elles sont polyvalentes et se prêtent aussi bien à la pratique du volley que du tennis, du handball, du hockey et bien d'autres sports. Cela permet également d'éveiller les jeunes à ces disciplines sportives et de les amener à devenir membres d'un club.

Le sport de quartier est une dynamique initiée par la Communauté française pour laquelle 103 000 euros étaient inscrits au budget 2009. Il s'agit de l'encadrement des infrastructures existantes en vue d'une insertion sociale. Un supplément de 900 000 euros a été inscrit au budget

afin d'intensifier l'encadrement et les animations durant les vacances scolaires.

Vous aurez compris que même si le chèque-sport a disparu, une autre logique s'implémente avec les crédits d'infrastructure, d'animation et de formation. Nous allons donc pouvoir répondre aux attentes des milieux concernés.

M. Richard Miller (MR). – Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre.

(*M. Richard Miller, président, reprend la présidence.*)

1.10 Question de Mme Christine Defraigne à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « situation de l'Excelsior Mouscron »

Mme Christine Defraigne (MR). – Ce dossier est symptomatique d'un mal plus profond. Sans vouloir dépasser les limites de mes compétences, j'aimerais que l'on puisse en débattre au-delà des réactions « sous-régionalistes » qu'il suscite.

L'exemple du Football Club liégeois nous a montré qu'après sa fermeture, le club éprouve de grandes difficultés à retrouver une légitimité et un stade. Nous vous avons d'ailleurs interpellé à plusieurs reprises sur son sort, monsieur le ministre.

La disparition d'un club de première division touche un pan entier de la région, d'autant qu'avec la disparition de l'Excelsior Mouscron, il ne resterait que deux clubs wallons en division 1, le Standard et Charleroi. Cela créerait un important déséquilibre communautaire, désastreux pour un sport si médiatique.

Dans un communiqué datant du 12 novembre, vous avez très justement affirmé que vous ne laisseriez pas tomber les jeunes sportifs. Vous souligniez également que l'avenir du club n'est pas le seul enjeu du dossier car cela remettait également en cause l'avenir du centre de formation, le Futurosport. Si nous comparons la situation à celle du Football Club de Liège, ce sont effectivement le club et le centre de formation qui sont en danger de mort.

Vous déclariez vouloir pérenniser l'école de formation en œuvrant avec différents acteurs, et prendre vos responsabilités en dégageant les moyens financiers nécessaires pour assurer la viabilité du Futurosport.

M. Zenner a dit vouloir trouver un projet sportif pour le club, une solution qui permette de continuer, et ne pas être « un terminateur ». Il a

apparemment décidé de jeter le gant lorsque la ligue professionnelle a attaqué en justice. Il semblerait qu'il revienne maintenant sur sa décision. Je n'en sais guère plus.

Peut-être nous expliquerez-vous de quelle façon vous comptez travailler avec le futur liquidateur, en symbiose ou non ? Quels sont les projets sur lesquels vous voulez insister ? Y a-t-il une issue possible ou s'oriente-t-on vers une faillite pure et simple, qui signifierait la fin du club ?

Au-delà de votre opinion sur l'actuel président, quelle capacité de contrôle auriez-vous sur ses agissements ? Quel contrôle avez-vous sur sa gestion du club ? En ce qui concerne l'avenir du club, y a-t-il de véritables amateurs, y a-t-il un potentiel ou bien cette option reste-t-elle théorique ? Quant à l'attitude de la ligue professionnelle, quelles sont les suites ? Les matchs sont-ils maintenant ou non ?

Les contingences liées à de telles procédures judiciaires en référé ne permettent pas de travailler dans un climat serein. À ce stade, il vaudrait donc la peine que vous fassiez un point de la situation, dans les limites de ce que vous pouvez nous en dire. Selon moi, il ne s'agit pas seulement de difficultés financières mais carrément de l'éventualité de la disparition d'un club de football de division 1. Ce n'est pas anodin, *a fortiori* parce qu'il ne resterait que deux clubs francophones en lice. Je souhaiterais donc vous entendre sur les derniers développements.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – En ce qui concerne le Football club liégeois, puisque vous en parlez, madame Defraigne, la commune de Ans m'a fait savoir qu'elle renonçait à la construction du stade. J'ai appris que ce club hésitait, pour sa future localisation, entre Fexhe-le-Haut-Clocher et Remicourt. Il irait donc plutôt en Hesbaye liégeoise. Faute de dossier et de localisation, je ne peux évidemment pas déterminer l'aide que nous donnerons. Le ministre des Sports ne décide pas de l'implantation des clubs ni de la meilleure localisation pour leur assurer une pérennité. Dès qu'ils présenteront leur projet, je les rencontrerai et je souhaite bien sûr les aider du mieux que je peux et conformément à la législation wallonne sur les infrastructures.

Pour en venir à Mouscron, signalons que ce n'est pas la première fois que nous assistons à la disparition d'un club francophone. Ce fut le cas du RWDM – des procédures judiciaires sont toujours en cours –, de La Louvière, des Francs-Borains et, à un autre niveau, du Wallonia Namur. Du plus haut au plus bas niveau, de nombreux

clubs disparaissent ou fusionnent. Le nombre de clubs diminue globalement, pour des raisons financières ou sportives, parce que d'autres disciplines attirent davantage de jeunes ; le football en salle, par exemple, connaît un essor considérable, ce qui explique le grand nombre de demandes de subvention pour les terrains synthétiques.

Mouscron est effectivement l'un des trois clubs wallons de la D1 et j'ai été quelque peu désolé d'entendre le président de la ligue professionnelle annoncer qu'il n'y aurait bientôt plus qu'un championnat flamand, le Standard et Charleroi étant les derniers clubs à représenter la Wallonie. C'est donc en tant que responsable wallon que j'ai réagi. Je me dois cependant d'être prudent, ne fût-ce que parce que le football n'est pas communautarisé.

Bien sûr la Région wallonne et la Communauté française peuvent intervenir pour les infrastructures et les formations. Mes prédécesseurs ont d'ailleurs participé au financement du stade de Mouscron et de l'équipement et de l'encadrement du Futurosport. D'après mes renseignements, ce centre est l'un des meilleurs centres wallons de formation de jeunes footballeurs, avec celui du Standard. Près de 650 jeunes y sont formés, dont certains connaissent des débuts de carrière prometteurs.

Mon souci a toujours été de sauver le centre de formation qui recrute dans tout le pays, en Wallonie comme en Flandre et même en France. À l'analyse du dossier cependant, on s'aperçoit que l'avenir du centre est intimement lié à celui du club de division 1. Si le club venait à perdre sa licence, à être radié ou rétrogradé en division 3, la notoriété du centre s'en ressentirait. C'est ce que m'ont confirmé les entraîneurs et l'équipe technique de Mouscron. Il faudrait de plus négocier une dérogation pour que les jeunes puissent terminer leurs compétitions.

Nous nous orientons donc vers le club de division 1. Je ne souhaite toutefois pas créer un précédent et inciter les autres clubs ou les autres disciplines à voir en nous un sponsor. Ce n'est pas notre travail.

L'assemblée générale du club de Mouscron a décidé de procéder à la liquidation et de pressentir M. Zenner comme liquidateur. Celui-ci a refusé la mission car il appartient au liquidateur de réaliser l'actif, c'est-à-dire de vendre les joueurs. Cela signifie concrètement la disparition du club. Il n'a toutefois jamais refusé d'avoir un mandat de justice. Le mandat de justice permet soit d'organiser une cession du matricule, soit de trouver un repreneur, soit d'envisager un redémarrage en division

3, moyennant le rachat d'un autre matricule. La mission de mandataire me paraît plus positive et enthousiasmante que celle de liquidateur.

J'ai appris, lors d'une réunion consacrée ce matin même à ce dossier, que le club devrait accepter – le tribunal devait le confirmer – de confier le dossier à Me Zenner, pour la partie juridique, et à M. Delvaux, pour la partie comptable. M. Delvaux préside l'Institut des experts-comptables et a donc une très grande maîtrise de cette matière. Il avait d'ailleurs été approché par le gouvernement wallon dans le dossier de la Ville de Charleroi.

Si ce mandat lui est octroyé, ce qui a été envisagé lors des réunions de vendredi dernier et de ce matin, M. Zenner serait donc la personne indiquée pour mener cette mission à bien. Comme je l'ai dit lors d'une interview accordée à la RTBF, j'ai une totale confiance dans l'analyse de MM. Zenner et Delvaux. Le gouvernement wallon ne pourra intervenir que sur sollicitation expresse de ces deux personnes. C'est un gage de sérieux et de crédibilité.

J'ai aussi associé la Ville et l'Intercommunale à ces réunions que j'ai pris l'initiative d'organiser. En effet, l'une et l'autre sont soit propriétaires des installations, soit créancières de l'Excelsior. On n'imagine pas un club sans stade ni infrastructures et vous savez comme moi que les créanciers publics ont d'autres obligations qu'un créancier privé. Leur marge de manœuvre est tout autre.

Nous recourrons aussi à la Sogepa, organisme spécialisé dans les entreprises en difficulté, représentée en l'occurrence par son président. Je souhaite en effet que le gouvernement, s'il doit intervenir, le fasse avec l'appui d'experts, et pas simplement par coup de cœur, intérêt ou passion. Ce dossier réclame un maximum de rigueur.

Il faut aussi tenir compte des administrateurs actuels du club. Il s'agit essentiellement de la famille Dufermont, et particulièrement M. Philippe Dufermont, qui est rentré de l'étranger pour la réunion de vendredi dernier. Je ne souhaite pas, loin s'en faut, me montrer négatif à son égard. J'ai conclu, des contacts que j'ai eus avec lui vendredi dernier et ce matin, qu'il n'est pas motivé par le lucre. C'est un Mouscronnois avant tout. Comme il l'avoue lui-même, il n'était d'ailleurs pas particulièrement attiré par le football et ne s'y est intéressé que par attachement à sa ville. J'ajouterai qu'il a quand même investi énormément d'argent dans ce club. La critique est facile mais n'oublions pas qu'il s'agit de son argent et qu'il a permis, durant de nombreuses saisons, de promouvoir des joueurs de football et de maintenir une activité qui a entraîné une dynamique économique et sociale

que vous avez vous-même saluée.

Il y a donc de bonnes volontés autour de la table : la famille Dufermont, la Région wallonne, le mandataire judiciaire, M. Zenner, et son adjoint, M. Delvaux, la Ville et l'Intercommunale.

Cela dit, tout projet ne peut naître que s'il a du sens, que s'il existe des perspectives de pérennisation de l'activité. Il faut donc non seulement tenir compte de ce que nous appelons les dettes fédérales, mais aussi mettre sur pied un projet qui soit financièrement, économiquement, administrativement et sportivement tenable.

Voilà notre projet. Nous savons que le temps presse, mais je ne suis pas autorisé à vous en dire davantage car des négociations sont en cours avec des investisseurs privés. Je précise à ce propos que, faute d'investisseurs privés, il n'y aura pas d'investissement public. La Région wallonne ne sauvera pas le club, mais elle pourrait intervenir de manière subsidiaire au nom et pour compte du Futurosport.

À cet égard, mes propos rejoignent parfaitement ceux de M. Nollet : le centre de formation est notre objectif premier. Lui seul pourrait justifier une intervention complémentaire, subsidiaire et temporaire de la Région wallonne, sur la base d'une analyse rigoureuse et de garanties suffisantes.

Nous sommes convenus de nous revoir. Le climat est excellent et nous cherchons ensemble une solution au bénéfice des jeunes du club, d'abord, et du club lui-même, ensuite.

Les investisseurs sérieux ne sont pas légion. Nous devons nouer avec eux, sous la responsabilité de M. Zenner, un contact constructif. Si ce dernier considère que les conditions sont réunies, nous envisagerons une intervention – je le répète, elle sera résiduaire et provisoire – parallèlement à l'implication d'un investisseur privé. Ce dernier pourrait d'ailleurs être M. Dufermont lui-même. C'est dire combien cet homme est attaché au club de Mouscron. Les personnalités prêtes à investir dans le sport sans garantie de retour à court ou à moyen terme sont rares. . .

D'autres acteurs du monde sportif nous aident discrètement, comme Alain Courtois.

On le voit, il existe un très large consensus, mais l'intervention publique se fera dans la rigueur. Nous ne sommes ni mécène, ni sponsor, ni société commerciale. Notre mission première est la pratique du sport chez les jeunes. Je ne peux guère vous en dire plus.

Je crois qu'avant le 25 décembre, nous serons

définitivement fixés sur l'avenir du club.

Mme Christine Defraigne (MR). – Quel est le montant du passif ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Vous me permettez de ne pas répondre à cette question. Des négociations sont en cours et je souhaite leur donner toutes les chances de réussir.

Mme Christine Defraigne (MR). – J'aurais souhaité un ordre de grandeur même si je comprends que des négociations sont en cours.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – M. Delvaux est actuellement au club où il dresse un bilan financier complet. Les chiffres dont je dispose ne sont pas définitifs et je ne souhaite pas les divulguer. En outre, dans un bilan, il convient de bien distinguer les dettes à court terme, donc fédérales, et les dettes à long terme. Je serai donc extrêmement prudent.

Mme Christine Defraigne (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Il nous reste peu de temps. Pour sauver le club de Mouscron, nous devons travailler de façon concertée. Je m'inquiète quand vous dites que les investisseurs sérieux sont rares. Il faut une sacrée dose de courage pour prendre ce risque. Je voudrais quand même trouver une solution.

Je souscris à la demande de M. Zenner qui souhaite un mandat de justice renforcé pour négocier les éléments que vous avez rappelés, comme la cession du matricule, la recherche d'un repreneur et éventuellement le redémarrage en D3. Dans cette hypothèse, l'avenir du Futurosport serait-il garanti ? Sera-t-il aidé de la même manière ? Dans votre réponse, vous suggérez que l'avenir de ce centre ne se justifie que dans la mesure où le club reste en D1. Dans la perspective d'une mutation en D3, si je vous ai bien compris, le Futurosport perdrait sa raison d'être.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Deux plans sont prévus. Pour le moment nous concentrons nos efforts sur la réussite du premier plan qui serait l'idéal. En cas d'échec, nous devons opter pour le second.

J'apprécie votre soutien au club de Mouscron, d'autant plus que M. Crucke m'a reproché de vouloir l'aider. J'estime que cette équipe est un enjeu majeur pour les jeunes. Mais c'en est aussi un pour cette région, qui connaît un contexte social et économique difficile. Je pense également aux relations que ce club permettait d'ouvrir entre la Wallonie

et la Flandre. C'est important dans ce milieu en général peu collégial et peu solidaire.

Mme Christine Defraigne (MR). – J'essaye de voir les choses avec du recul, en dehors des polémiques, dans le but de relever les éléments objectifs. La situation critique du RFC Liège avait, il y a quelques années, mis en péril l'avenir de l'école fréquentée par trois à quatre cents jeunes. Quoique ce club fût en D3 – il a d'ailleurs réussi à monter en D2 – le maintien de cette école a été garanti à l'époque. Y a-t-il donc moyen de sauver le Futurosport ?

Votre premier plan, qui est la version maximale, est important pour notre sport, mais si sa réalisation n'est pas possible, l'autre a-t-il des chances d'aboutir ? Je comprends toutefois que vous ne puissiez dévoiler l'état des négociations.

2 Fait personnel

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je demande la parole pour un fait personnel, monsieur le président.

M. le président. – Elle vous est accordée, monsieur Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). (Fait personnel) – J'ai entendu le ministre dire que j'étais intervenu dans un sens opposé à celui de Mme Defraigne.

Je tiens à rappeler que j'ai interpellé le ministre il y a un mois à ce sujet et, lorsqu'il m'a répondu qu'il soutiendrait le Futurosport, je l'ai félicité. Il lui était demandé, lors de cette intervention, de soutenir les jeunes de Mouscron et tous les bénévoles, mais aussi les autres jeunes et clubs du Hainaut occidental qui sont tout aussi bénévoles et qualifiés.

Par contre, j'ai entendu la semaine dernière, dans une émission de télévision, que le ministre avait changé de cap et qu'il souhaitait cette fois soutenir la structure professionnelle de football. En cela, je lui ai dit que j'estimais qu'il ne relevait ni des compétences de l'autorité publique ni des finances publiques de sauver un club de professionnels. Soit le privé a de l'argent pour le faire, soit il n'en a pas, mais on ne peut pas investir de l'argent public dans le football professionnel.

Je maintiens tout ce que j'ai dit, je signe et je confirme. Si le ministre veut utiliser l'argent des contribuables pour le football professionnel, qu'il le fasse mais je considérerai cela comme une faute grave et un précédent lourd de conséquences.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – M. Crucke

n'a même pas entendu ma réponse. Il ne sait même pas pourquoi j'interviens et il profère des menaces et une analyse aussi hâtive que non fondée. Je le regrette profondément.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ce ne sont pas des menaces. J'ai bien écouté votre réponse. Vous n'entendez pas ce qu'on vous dit et vous vous sentez piégé dans un dossier que j'ai pointé du doigt.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je le répète, je regrette amèrement votre intervention. Elle n'est pas digne de ce parlement. Je le dis très nettement, vous n'étiez pas là.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, vous n'avez pas à dire que je ne vous ai pas entendu. Il est possible, dans ce parlement, d'être dans son bureau et d'entendre ce que vous dites. C'est parce que je n'étais pas là que vous avez cité mon nom. Ce que vous avez dit à mon égard est totalement erroné. Je renvoie tout le monde au compte rendu des commissions et de la séance du parlement wallon où, textuellement, vous m'avez dit le contraire de ce que vous affirmez aujourd'hui. Je vous le répète, aller défendre le football professionnel n'est ni le rôle de la Communauté française ni celui de la Région wallonne. Par contre, pour les jeunes, je vous demande d'agir mais là, vous ne le faites pas.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 35.*